



LES ARCHERS DE LA TOUR

Mairie de Gallardon
28320 Gallardon

Compte rendu de l'assemblée générale du 08 septembre 2023

Le 08 septembre 2023 à 20h, la réunion de l'assemblée générale s'est tenue chez Erwan Brossais, trésorier des Archers de la Tour. La salle que le Président Olivier David avait réservée était en effet occupée par une autre association.

Les membres présents (par ordre alphabétique) étaient :

- Erwan BROSSAIS ;
- Olivier DAVID ;
- Jonathan GLAVIER ;
- Nicolas MAGGI ;
- Elodie MINIER ;
- Arnaud PARISSE ;
- Christophe PETIT ;
- Marie-Laurence POUILLY ;
- Thibault RICHEBRACQUE.

Les mairies de Gallardon et de Bailleau Armenonville étaient invitées et Mme Nathalie BROSSAIS était présente pour représenter la Mairie de Gallardon.

Procurations ont été données par

- | | |
|--------------------------|--------------------------------|
| ▪ Philippe ALLUIN | Pouvoir Arnaud PARISSE |
| ▪ Titouan DAVID | Pouvoir Olivier DAVID |
| ▪ Ewen DUQUENOY | Pouvoir Nicolas MAGGI |
| ▪ Jeanne GLAVIER | Pouvoir Jonathan GLAVIER |
| ▪ Maëlan HULIN | Pouvoir Erwan BROSSAIS |
| ▪ Alexandre LELEONY | Pouvoir Arnaud PARISSE |
| ▪ Hugo PETIT | Pouvoir Christophe PETIT |
| ▪ Xavier POUILLY | Pouvoir Marie Laurence POUILLY |
| ▪ Clément TENNESON PAGES | Pouvoir Nicolas MAGGI |
| ▪ Benjamin VEYRAC | Pouvoir Erwan BROSSAIS |

Pour 53 inscrits en 2022-2023, le nombre minimum nécessaires de votant pour valider cette AG est confirmé (25% d'adhérents, soient 14 personnes à minima).



LES ARCHERS DE LA TOUR

Mairie de Gallardon
28320 Gallardon

Ordre du jour :

- Date de reprise des entraînements :

Mercredi 13 septembre 2023 à 20H00

- Forum des associations

Samedi 9 septembre 2023 de 10H00 à 16H00, les bénévoles sont les bienvenus.

- Renouvellement du comité directeur pour cause de Jeux Olympiques et départs de membres :

Elus à l'unanimité : Erwan BROSSAIS, Cathy COULOUUMB, Olivier DAVID, Jonathan GLAVIER, Nicolas MAGGI, Arnaud PARISSE, Christophe PETIT, Marie-Laurence POUILLY, Thibault RICHEBRACQUE.

- Election du Bureau :

Olivier DAVID, Président
Erwan BROSSAIS, Trésorier
Arnaud PARISSE, Secrétaire.

- Présentation du compte financier 2022-2023.

Le compte financier de la saison 2022-2023 est présenté avec un léger déficit de 11 €. L'association a compté 53 adhérents dont deux adhésions strictement club pour permettre à deux archers classés au niveau international (300^{ème} femme et 100^{ème} homme, en recurve) de s'entraîner sur le pas de tir extérieur.

Il est demandé de veiller à ne pas dépasser les 50 adhérents par saison pour cause d'assurance. Le cas échéant le Bureau pourra contacter la société d'assurance pour modification du contrat.

Le compte financier n'apporte pas de commentaire particulier et est approuvé à l'unanimité des voix.
Il est disponible sur le site internet des Archers de la Tour (<https://galarch.com/>).

- Présentation du Budget 2023-2024.

Le budget initial 2023-2024, construit sur la base de 40 adhérents, est présenté avec un déficit de 181 €. Celui-ci s'explique par la nécessité d'acquérir une cible 100x100 pour la salle. Si l'acquisition de ce matériel était autrefois supportée par les financements induits des activités avec la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ille de, ce n'est plus le cas depuis quelques années.

En effet et malgré les diverses relances de l'association la Communauté de Communes n'a pas répondu pour les séances d'initiation au tir à l'arc pour les jeunes de moins de 18 lors des congés scolaires. Les recettes produites par cette activité (380 € en moyenne) permettaient ainsi de renouveler les cibles salle (au rythme d'une cible annuelle pour 350 € / 400 € environ).



LES ARCHERS DE LA TOUR

Mairie de Gallardon
28320 Gallardon

Afin de pallier à ce déficit structurel des comptes, deux solutions seront étudiées au cours de la saison 2023-2024 :

- Demande d'une augmentation de la subvention municipale à hauteur de 200 € (subvention évoluant ainsi de 400 à 600 € par an) ;
- Augmentation des tarifs adhésions à partir de la saison 2024-2025 pour la part club (actuellement à 17 € en moyenne).

Les membres présents discutent ensuite d'une possible augmentation de la cotisation archers auprès de la Fédération Française de Tir à l'Arc à partir de septembre 2023. Les difficultés techniques du site de la FFTA ne permettant d'avoir au moment de l'assemblée une vision des tarifs applicables, il est convenu à l'unanimité par le Comité Directeur que l'association répercutera les hausses de la FFTA sur l'adhésion des archers.

Il est donc possible qu'une légère augmentation (2 ou 3 €) soit appliquée à la cotisation des adhérents. Ceci reste à définir et à voter. Dans l'immédiat, le tarif de l'inscription n'est pas bloqué fermement.

Après prise en compte de ces remarques, le budget initial est approuvé à l'unanimité des voix.
Il est disponible sur le site internet des Archers de la Tour (<https://galarch.com/>).

▪ Questions diverses

Remise en état et aménagement du container.

Nous ferons appel au bénévolat pour les travaux de restauration : ponçage par sablage, peinture, réfection sol et toiture, aménagement intérieur.

La séance est clôturée à 21H30.